

Spectacles aller-retour

SECONDAIRE EN SPECTACLE
DAIRETACLE

Cégeps en Spectacle

Secrétariat
à la jeunesse
Québec 

Pour soumettre un projet, il faut impérativement remplir le formulaire d'inscription.

Chaque projet devra être approuvé par la chargée de projet des spectacles conjoints avant de recevoir la subvention.

Chaque projet doit être un spectacle conjoint mettant en vedette des étudiants membres du RIASQ et des élèves membres de Secondaire en spectacle.

Le nombre d'inscriptions par établissement est illimité.

Comme le montant offert est forfaitaire, la gestion de vos dépenses se fait à l'interne.

Chaque inscription pour un Spectacle aller-retour prévu avant le 31 décembre 2018 recevra un montant forfaitaire de 500 \$.

Chaque inscription pour un Spectacle aller-retour prévu du 1^{er} janvier au 16 mars 2019 recevra un montant forfaitaire de 300 \$.

Après chaque Spectacle aller-retour, vous vous engagez à répondre au questionnaire de satisfaction pour les intervenants et les animateurs, ainsi que pour les participants. L'octroi de la subvention du Secrétariat à la Jeunesse est conditionnel à ce que le questionnaire de satisfaction soit rempli.

À chaque prestation des Spectacles aller-retour, une personne devra être mandatée pour faire l'annonce du partenariat avec le Secrétariat à la Jeunesse.

Besoin d'information?

Danielle Huppé

Chargée de projets, spectacles conjoints
dhuppe@secondaireenspectacle.qc.ca